

Gabapentine

NEURONTIN®

Conditions de prescription et de délivrance

Médicament sous ATU nominative

Médicament disponible uniquement dans les pharmacies hospitalières, rétrocéderable, sans restriction de prescripteurs

Présentation et caractéristiques

Antiépileptique

Présentation :

- Suspension buvable 250mg/5mL (flacon de 470mL)
Excipients : Glycérine, xylitol, eau purifiée, arôme artificiel fraise-anis

Caractéristiques :

- Conservation au réfrigérateur entre +2°C et +8°C, ou maximum 7 jours à T° ambiante < 30°C
- Après ouverture, à conserver entre +2°C et +8°C jusqu'à la date de péremption du flacon

Indications

- Douleurs neuropathiques
chez l'enfant

Posologie et mode d'administration

► 10 à 30 mg/kg/j

Posologie à augmenter progressivement en fonction de l'efficacité et de la tolérance

- A prendre avec ou sans nourriture

Interactions médicamenteuses

- Morphine, dihydrocodéine : majoration des effets dépresseurs du SNC
- Hydroxyde de magnésium et d'aluminium (Maalox®) : prendre Neurontin® minimum 2h après

Principaux effets indésirables

- Réactions allergiques, DRESS syndrome, choc anaphylactique, angio-œdème
- Somnolence, vertiges, ataxie
- Pensées suicidaires, apparition ou aggravation d'une dépression, irritabilité, agressivité, crise de panique, insomnies, anxiété, manie
- Nausées, vomissements, diarrhées, bouche sèche
- Augmentation de la fréquence des infections, fièvre


Contre-indications


- Hypersensibilité au principe actif ou aux excipients


Précautions d'emploi


- Syndromes dépressifs
- Insuffisance rénale : ajustements de posologie
- Conduite de véhicules et utilisation de machines
- Grossesse, allaitement

Conseils à donner aux patients

 Informer le patient de contacter son médecin en cas d'apparition d'effet indésirable grave.

 Rappeler au patient de signaler son traitement par Neurontin® à tout professionnel de santé (médecin, chirurgien, pharmacien, dentiste, infirmière, sage-femme, ...).

 Toute décision de modification de dose ou arrêt du médicament doit être prise par le médecin. Rappeler au patient de ne jamais prendre l'initiative seul.

 Rappeler au patient de ne pas prendre un nouveau médicament, même disponible sans ordonnance ou à base de plantes sans l'accord du médecin ou le conseil d'un pharmacien.

